

# Oikos®

# L'INSECTICIDE POLYVALENT POUR LES **CULTURES SOUS SERRE**

### Fiche d'identité

Oïkos est un insecticide destiné à protéger de nombreuses cultures sous abri contre un large spectre de ravageurs.

Composition: Azadirachtine A (26 g/l)

Formulation: Concentré émulsionnable (EC)

Dose homologuée: 1,5 l/ha

Action : par contact et ingestion. Activité systémique dans la plante

Cultures protégées : nombreuses cultures sous abri, dont tomate, concombre, melon, fraisier, cultures florales...

Ravageurs contrôlés: aleurodes, chenilles phytophages, thrips, pucerons, mouches...

Durée de stockage maximale : 24 mois

### Les plus produit

- √ Insecticide d'origine végétale
- √ Homologué sur de nombreuses cultures sous serre
- ✓ Efficacité élevée sur un large spectre de ravageurs
- ✓ Une logistique facilitée grâce à sa faible dose hectare (1,5 l/ha)
- ✓ Action multisite pour limiter les risques d'apparition de résistance

### Une triple action pour une efficacité maximale



I. Arrêt de l'alimentation



2. Inhibition de la production de chitine et de la mue



3. Arrêt de la reproduction et stérilisation des femelles

Oïkos agit par contact et ingestion. Il a une activité systémique dans la plante.

Version du 03/08/2020. Annule et remplace toute version précédente. - page 1/3

Pour plus d'information, rendez-vous sur www.sumiagro.fr

### Conditions optimales

Il est recommandé de réaliser les traitements avec Oïkos lorsque l'intensité lumineuse est basse. Tôt le matin ou en soirée, la plante est en phase de transpiration, ce qui facilite la pénétration du produit.

Un pH de bouillie compris entre 4 et 6 permettra d'augmenter la pénétration du produits dans la plante.

Les traitements sur larves ont démontré les meilleurs résultats.



## Usages homologués

Oïkos est homologué pour les usages indiqués ci-dessous, uniquement sous abri.

Le nombre maximum d'applications est indiqué par an et par culture pour contrôler l'ensemble des ravageurs, quel que soit le mode d'apport.

Cultures	Ravageurs	Dose (I/ha)	Nb max. d'applications par an et par culture	Intervalle min. entre 2 applications	Stade d'application	DAR (jours)
Arbres et arbustes (traitement des parties aériennes)	Aleurodes, Chenilles phytophages, Cicadelles et cercopides	1,5	3	7 jours	-	N/A
Topinambour, crosne, persil à grosse racine et cerfeuil tubéreux (traitement des parties aériennes)	Chenilles phytophages, Mouches et Pucerons	1,5	3	7 jours	-	3
Concombre, Courgette (traitement des parties aériennes)	Aleurodes, Chenilles phytophages, Mouches, Pucerons et Thrips	1,5	5	7 jours	BBCH 12 à 89	3
Concombre, Courgette (traitement irrigation localisée)				10 jours	BBCH 12 à 89	3
Cultures florales et plantes vertes (traitement des parties aériennes)	Aleurodes, Cicadelles, Mouches, Pucerons et Thrips	1,5	5	7 jours	-	N/A
Cultures ornementales (traitement irrigation localisée)	Insecticide	1,5	5	10 jours	-	N/A
<b>Fraisier</b> (traitement irrigation localisée)	Aleurodes, Chenilles phytophages, Pucerons et Thrips	1,5	5	10 jours	BBCH 12 à 89	3
Fraisier (traitement des parties aériennes)			4 appli. max / an par usage 5 appli. max par an sur la culture quel que soit le mode d'apport	7 jours	BBCH 12 à 89	7
<b>Melon, Potiron</b> (traitement irrigation localisée)	Aleurodes, Chenilles phytophages, Pucerons et Thrips	1,5	5	10 jours	BBCH 12 à 89	3
Melon, Potiron (traitement des parties aériennes)				7 jours	BBCH 12 à 89	3
Porte graine (traitement des parties aériennes)	Ravageurs divers	1,5	3	7 jours	-	N/A
<b>Rosier</b> (traitement des parties aériennes)	Aleurodes, Pucerons et Thrips	1,5	5	7 jours	-	N/A
<b>Tabac</b> (traitement irrigation localisée)	Aleurodes, Chenilles phytophages et Pucerons	1,5	5	10 jours	-	N/A
Tabac (traitement des parties aériennes)			3 appli. max / an par usage 5 appli. max par an sur la culture quel que soit le mode d'apport	7 jours	-	N/A
Tomate, Aubergine (traitement irrigation localisée)	Aleurodes, Chenilles Phytophages, Mouches, Pucerons et Thrips	1,5	5	10 jours	BBCH 12 à 89	3



Version du 03/08/2020. Annule et remplace toute version précédente. - page 2/3

Pour plus d'information, rendez-vous sur www.sumiagro.fr



### Mentions réglementaires

Oïkos. AMM n°2189996. Composition : Azadiractine A (26 g/l). Délai de réentrée : 48 heures.

Doses et usages : se référer à l'étiquette.

### оїкоѕ :







Attention

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H361d : Susceptible de nuire au fœtus

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respecter les instruction d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SPI : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Version du 03/08/2020. Annule et remplace toute version précédente. - page 3/3

Sumi Agro France, 251 rue du Faubourg Saint Martin, 75 010 PARIS - 01.53.67.68.45



Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale conformément aux principes de la protection intégrée. http://agriculture.gouv.fr/ecophyto.

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.